CONSEIL MUNICIPAL

80808G

COMPTE-RENDU

Séance du Jeudi 16 Mai 2019

8003

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai, vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de RAMONVILLE SAINT-AGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers	<u>Présents</u> :
	Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE
En exercice :3	3 Gérard ROZENKNOP, Marie- Pierre DOSTE, Valérie LETARD
Présents :2	3 André CLEMENT, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN
Représentés :	6 Marie- Pierre GLEIZES, Pierre- Yves SCHANEN, Bernard
Absents:	PASSERIEU, Alain CARRAL, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER Claude GRIET, Divine NSIMBA LUMPUNI, Céline CIERLAK SINDOU, Christophe ROUSSILLON, Patrice BROT, Henr AREVALO, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU.
<u>Date de la convocation</u> : Le 10 mai 2019	Absents excusés ayant donné procuration :

Jean-Bernard CHEVALLIER à Marie- Pierre GLEIZES

Pascale MATON à Marie-Pierre DOSTE Sébastien ROSTAN à André CLEMENT Marie-Ange SCANO à Jean-Luc PALEVODY

Frédéric MERELLE à Patrice BROT

Jean-Pierre PERICAUD à Bernard HOARAU

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h30 Absents :

Maryse CABAU, Francis ESCANDE, Jonathan CABAU et

Francine JULIE

Parti en cours de séance et ayant donné procuration :

M. CLEMENT à donné procuration M. SCHANEN après le vote

du point 1 de l'ordre du jour.

M. LE MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, salue et remercie les membres présents, fait l'appel, arrête le nombre des conseillers présents, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le

nombre de votants et le nombre d'absents.

Il invite ensuite le conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire. M. ARCE est désigné.

En préambule, M. LE MAIRE propose l'adoption des comptes-rendus de la réunion du 11 avril 2018 et 7 février 2019.

- M. HOARAU a une remarque de forme sur le compte-rendu du 11 avril. Il est noté page 2 « il rappelle que Mme ARRIGHI a démissionné » et quelques lignes après « le groupe de Mme ARRIGHI ». Aussi, il souhaite que cela soit remplacé par « le groupe Solidarité Ecologie Démocratie ».
- **M.** LE MAIRE répond que la modification sera faite. Il demande s'il y a d'autres remarques ou observations.

Le groupe « Ramonville d'Avenir » n'a pas d'observation particulière. Les comptes-rendus sont approuvé à l'exception du groupe de M. BROT qui s'abstient.

- M. LE MAIRE propose ensuite d'avancer dans l'examen des questions et demande aux conseillers si parmi les questions proposées sans débat, ils souhaitent que certaines soient discutées.
- M. BROT indique que le groupe « Ramonville d'Avenir » souhaite que le point 15 soit mis au débat.
 - M. LE MAIRE propose en suivant de passer à l'ordre du jour.

1 LANCEMENT DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme LETARD expose:

«La présente note porte sur le lancement de la nouvelle stratégie de développement durable.

Déclinaison locale des objectifs du Sommet de la Terre de Rio (1992), l'agenda 21 de Ramonville, précédent programme de développement durable de 2011 à 2014, a permis de mettre en place une démarche de réflexion et d'actions partagées sur le territoire pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, la solidarité et le vivre ensemble. Son évaluation a été réalisée en 2015 à partir d'une méthode participative incluant tous les acteurs et les résultats ont été communiqués et rendus disponibles sur le site de la Mairie. Dans la continuité du travail déjà mené, la ville a souhaité se lancer dans une nouvelle stratégie de développement durable afin de définir collectivement un projet de territoire à moyen et long terme.

Dans ce cadre, les élus, les services municipaux et les Ramonvillois ont contribué à la construction du nouveau projet qui se veut ambitieux et pragmatique. Différentes phases de concertation ont été menées, entre 2016 et 2019 (dans le cadre de l'inscription dans le réseau Together et de la démarche Spiral), pour définir la Vision « Ramonville 2035 », avec des ateliers de prospective reposant sur la mobilisation des habitants, des séminaires d'élus, une étude sur l'agriculture urbaine, des réunions du Codir élargi, la présentation du projet aux Conseils de quartier et les retours des différents groupes de travail associant la commune, ses partenaires et les habitants (qualité alimentaire, comité mode doux, PEDT, accessibilité, jardins, déchets, etc...)

Ce travail a été complété par une mise à jour précise, par les services, des fiches action de l'Agenda 21 précédent, a tenu compte de son évaluation et a croisé ces données avec les résultats de la prospective et des différents ateliers cité ci-dessus. Il a permis de formaliser progressivement des orientations stratégiques et de présenter des propositions d'actions nouvelles ou la consolidation d'actions déjà engagées.

Le suivi de ce travail préparatoire et la formalisation du plan de développement durable ont été réalisés par un comité technique constitué de l'élue au développement durable, du Cabinet du maire, du Pôle Aménagement et de la Direction générale. Il a travaillé à l'articulation entre les actions de l'Agenda 21 précédent, les projets de pôles et la Vision 2035.

Afin de permettre une plus grande lisibilité du projet, la commune a souhaité définir des objectifs clairs et identifiés. Cinq orientations pour faire de Ramonville Saint-Agne une ville durable ont été retenues et se déclinent en actions quantifiées et évaluables.

Une nouvelle instance de concertation spécifique au développement durable a également été constituée: le conseil de développement durable. Regroupant des acteurs variés (associations, partenaires publics, entreprises, habitants, membres des conseils de quartier, services municipaux, élus etc.), ce conseil a émis un avis sur la stratégie de développement durable et sur les actions envisagées. Il permet également de bénéficier de l'expertise et du ressenti des acteurs du territoire et sera en charge du suivi et de l'évaluation de la démarche. Un bilan annuel sera rédigé afin de faire un point d'étape sur les actions passées et à venir. Cela permettra d'intégrer régulièrement de nouvelles actions portées par des acteurs associatifs et ou des habitants. Cette instance se réunira en assemblée plénière au moins une fois par an et fera des propositions dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité partagée.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, des groupes de travail pourront aussi être organisés sur les actions, identifiées comme prioritaires, quand les acteurs auront repéré qu'ils n'existent pas déjà. Cette démarche permettra d'impliquer activement l'ensemble des participants et de favoriser la co-construction des projets avec des acteurs constitués ou en cours de constitution. Les priorisations et préconisations se feront au sein du conseil de développement durable.

Enfin, les nouvelles orientations et modalités de mise en œuvre de cette stratégie de développement durable permettront à la commune de s'inscrire dans le réseau des villes en transition. L'objectif de cette démarche est d'encourager les initiatives de Transition sur les territoire pour faire face aux défis énergétiques et climatiques en mettant en place des solutions locales imaginées et expérimentées par les citoyens. »

M. AREVALO n'a pas de question à poser, il a juste des commentaires à faire sur la délibération proposée.Le groupe "Solidarité Ecologie Démocratie" a parcouru la trame de développement durable. Il salue la rédaction de ce document qui est soigné et studieux mais c'est un document qui peut être qualifié de technique voire de technocratique, les intentions sont extrêmement générales et rien n'est appliqué à la problématique de notre commune. Il n'a donc pas une dimension politique forte. Il déplore que les 2 groupes minoritaires n'aient pas été associés à cette démarche alors que les citoyens et associations ont eux été conviés à débattre de cette question. Autre remarque, parler de développement durable est dépassé, c'est un vieux concept de 15 ans. A l'heure actuelle, on parle de transition écologique et solidaire. Il s'agit de questions de résilience : se préparer au grand choc que nous allons connaître. Donc, proposer à 9 mois des élections municipales, un document de ce type qui devrait théoriquement être mis en œuvre par la future équipe municipale est d'après lui déplacé. C'est la vie démocratique de la commune qui amènera les prochaines équipes à déterminer une stratégie de développement durable, de transition écologique et solidaire voire de résilience. Il faut accélérer le pas sur ces questions là. Il pense que valider un tel document revient à valider un document extrêmement confidentiel car il n'a pas été associé à cette démarche. Il regrette de ne pas avoir eu connaissance à minima des comptes-rendus de ces réunions et en conséquence il ne votera donc pas cette délibération.

Mme LETARD revient sur le terme dépassé de développement durable. Elle reconnaît que l'on pourrait parler de "plan climat" mais les intercommunalités s'en sont emparées et la commune, sur les actions au jour le jour, n'arrive pas à travailler avec les intercommunalités. Depuis le début du mandat, la commune demande un comité de suivi et de pilotage sur une expérimentation déchets sur la commune, sur la question de l'énergie et de la précarité mais en vain. Donc ce plan de développement durable est à l'échelle de la commune, toutes les actions qui sont à l'intérieur émanent des habitants, des conseils de quartier etc... Si on ne peut parler de "plan climat", car ce n'est pas assez concret sur des territoires communaux, alors on préfère mettre des actions qui sont concrètes pour les citoyens. Concernant la présence des groupes minoritaires sur les groupes de travail liés au développement durable, elle déplore l'absence de ces groupes et rappelle que ces réunions ne sont pas des commissions mais sont ouvertes à tous ; les invitations émanent souvent des conseils de quartier et sont diffusées dans le VAR. C'est le cas pour le comité qualité alimentaire, pour le comité modes doux, pour les soirées spécifiques sur les questions liées aux déchets, au développement durable ou à l'expérimentation. La trentaine de personnes qui constitue le comité développement durable de suivi et d'évaluation sont des personnes volontaires qui ont répondu à toutes ces invitations, via les différents axes de communication, et qui se sont engagées à suivre chaque année ce comité ou à co-opter une autre personne s'il ne pouvait plus en faire partie. Elle insiste sur le fait que ce plan de développement durable a mis beaucoup de temps à sortir car les citoyens voulaient quelque chose de pragmatique, très concret. C'est un plan très vivant où sont marquées des propositions qui seront amenées à évoluer par le biais des conseils de quartiers, des associations et des élus.

Mme TACHOIRES va rentrer un peu plus dans le document car elle a plusieurs questions de compréhension et souhaite faire des remarques. Elle trouve que les 70 mesures présentées sont compliquées en terme de lisibilité, elle ne voit pas beaucoup d'amélioration par rapport au précédent Agenda 21. Elle remarque l'insistance du document sur le côté participatif, elle veut y apporter un certain nombre de bémols car elle voit beaucoup d'actions dans le document sur lesquelles elle constate le contre exemple sur le terrain. Par exemple, dans le document il est question de créer les conditions d'une véritable expression des habitants, générer des modes de coopération, de concertation entre habitants, élus locaux, institutions pour élaborer et mettre en œuvre des politiques. Ici, elle constate qu'un certain nombre d'habitants demandent des salles (par exemple la salle Eric Thoumelou) pour des réunions afin d'aborder des sujets dans cet axe là ou autre (Linky) et les salles ne sont jamais disponibles. Elle trouve qu'il y a un décalage entre ce document qui est assez technocratique, déclaratif et la réalité de la situation. Il y a trop de désalignement entre un truc magnifique qu'on annonce avec tout un tas de chartes qu'on signe partout, on est champion du monde pour signer des chartes pour suivre des indicateurs. De son point de vue, ce n'est pas comme cela que l'on implique la population dans une vraie démarche participative. Il faut, selon elle, arrêter de casser les actions quand elles viennent du terrain. Elle reconnaît que sur le fond il y a des actions tout à fait intéressantes (question sur l'inclusion du handicap) et sur lesquelles elle ne peut pas être en désaccord sur l'orientation mais elle souhaiterait moins de blabla et plus de résultats, plus d'alignement entre ce qui est dit et ce qui est fait.

M. CARRAL indique qu'il y a un vrai projet avec les gens de la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire mais le Sicoval ne s'implique pas. D'ailleurs, M. AREVALO qui est en charge de l'économie sociale et solidaire au niveau du Sicoval n'est venu à aucune réunion. Il aimerait que les élus du Sicoval, M. AREVALO et M. BOLLET soient investit dans ces projets. Il rappelle que l'économie sociale et solidaire est une compétence communautaire. C'est pourquoi les vrais projets se passent aujourd'hui avec les acteurs de terrain, les associations et les volontaires. Ces réunions sont ouvertes à tous et si M. AREVALO ne veut pas s'y investir c'est son problème.

M. LE MAIRE souhaite apporter un complément sur la question de l'économie sociale et solidaire. Si aujourd'hui le projet avec la MES a été construit c'est parce qu'ils ont mis du temps pour se donner les moyens de construire ensemble un projet collectif. Ce n'est pas simple quand au départ les acteurs ne sont pas forcément structurés pour pouvoir porter un projet collectif. Aujourd'hui, ils ont

réussi à construire ce projet collectif qui semble crédible et que la municipalité est allée porter et défendre au Sicoval. Ce qui le gêne dans les propos de M. AREVALO et Mme TACHOIRES, c'est la contradiction dans le fait de dire que le document est fouilli mais il y a quand même 70 actions qui balayent tout et pourtant le document ne serait pas assez précis! Entre ces 2 interventions, il ne comprend pas la cohérence entre le fait de dire que d'une part le document a trop d'actions par rapport au précédent, il serait trop technocrate, trop précis dans le faire et d'autre part le fait de dire qu'il n'est pas assez concret. Il rappelle que dans le premier Agenda 21 porté par M. SCHANEN à l'époque, il s'agissait de faire en sorte que les actions soient portées par les citoyens et les acteurs associatifs du territoire. Nous avons constaté que quelques actions avaient réussi à être portées mais globalement il n'y a pas eu la dynamique souhaitée. Il pense que l'appropriation de ce document, nouveau dans sa méthode en 2014, a été plus longue que ce qui avait été imaginé. Aujourd'hui, les actions sont principalement portées par des acteurs du territoire et par la collectivité et il pense que c'est une grande évolution du programme de développement durable de la commune. Il parlera plus de ville en transition car c'est effectivement l'enjeu de ce document. L'objectif est connu, il sait les échéances qu'il a devant lui et il sait qu'à l'échelle de la commune ce sont ces objectifs là qu'il doit remplir pour arriver à faire en sorte de lutter contre le réchauffement climatique et surtout en tant que puissance publique essayer dans les 10 ans à venir à inverser la tendance. Cependant, on ne peut pas aller au delà des compétences communales et il y a donc un travail à faire avec l'intercommunalité.

Mme LETARD précise que les trois quart des actions sont déjà en cours mais il faut les porter si on veut qu'elles atteignent l'objectif fixé. Elle indique, sur la question de la précision et des indicateurs, que la population demande de rendre des comptes, d'accompagner les projets et de les évaluer. Aussi, si les choses ne sont pas posées précisément, on ne peut pas répondre correctement aux citoyens.

M. BROT a l'impression à la lecture du document que ce sont des grandes idées générales mais lorsqu'on donne un plan d'actions comme celui-ci, à 9 mois de la fin du mandat, il doute que l'on ait le temps de faire grand chose ; c'est pourquoi il s'abstiendra.

M. SCHANEN trouve normal de se poser la question d'aborder ce problème à 9 mois de l'élection municipale. Il se demande comment peut-on faire pour que les acteurs de terrain s'investissent plus sur ces questions là. Lorsqu'il a fait le premier Agenda 21 il avait lancé le processus de donner des responsabilités à des associations locales et un tiers des fiches avaient été réalisées par ces acteurs là. Il avait également souhaité que les conseillers municipaux soient également invités. Il a passé un temps fou avant, pendant et après les réunions avec M. COHEN pour essayer d'expliquer les actions avec la volonté que ce ne soit pas polémique. Il l'a fait mais il trouve plus intéressant et plus logique de dire aux élus de s'investir aussi en tant que citoyens ou d'envoyer des gens proches pour être représenté dans ces réunions là. Cela maintient bien l'idée que ce sont les acteurs de terrain qui coconstruisent le projet. Il précise que ce qui a été écrit là est fait de façon technique et propre mais avec des critères, car ils sont importants pour répondre précisément aux citoyens. Il soutient la façon de procéder y compris le calendrier. Il est d'accord sur le fait que cela ne va pas assez vite collectivement, en particulier le Sicoval ; c'est une raison de plus selon lui de ne pas perdre 9 mois de plus. S'il y a une autre équipe, ce sera repris sûrement en partie et ce serait intéressant de faire un point dans 2 ans pour accélérer le mouvement, ajouter éventuellement un certain nombre de choses avec des acteurs nouveaux et des projets nouveaux.

Il voudrait revenir sur les 2 exemples qui ont été pris pour décrire un décalage. Sur Linky, c'est un sujet sur lequel la commune est allée très très loin pour relayer les doléances de la population notamment en allant par 3 fois jusqu'au procès. Il ne voit pas un décalage si grand que cela puisque la commune, même sans l'avoir prévu au programme, a répondu aux citoyens en se mobilisant fortement contre Linky. Concernant l'économie sociale et solidaire, le fait d'avoir réussi avec les acteurs locaux, en étant abandonné par le Sicoval, à reconstruire un projet qui fonctionne, prouve encore une fois que le terme décalage n'est pas justifié. Il pense que la municipalité n'est pas si loin que cela d'arriver à faire ce que demandent les citoyens même si ce serait mieux que cela aille plus

vite. C'est pourquoi perdre 9 mois de plus ne servirait à rien.

M. AREVALO souhaite répondre à un certain nombre d'élements.

Sur la question des démarches Agenda 21 qui visent à structurer un projet politique autour des enjeux d'aujourd'hui, il avait dit en conseil municipal à l'époque de la présentation de l'Agenda 21 initié par Mme Charpenteau, que l'enjeu de ce type de démarche n'est pas la production d'écrits mais la mobilisation de la population autour de ces sujets là. Il avait dit que ce serait gagné quand il y aurait autant d'Agenda 21 que de familles ramonvilloises. Aussi, il pense que ce n'est pas la trentaine de citoyens mobilisés actuellement qui représente la mobilisation de la population ramonvilloise. Il accuse la majorité d'avoir endormi cette ville car en 2 mandats le résultat est extrèmement faible sur ces questions là. Sur les rapports avec le Sicoval, il trouve que la commune se braque avec l'intercommunalité, il ne voit pas où il y a eu des résistances du Sicoval sur ce type de projet. Sur son implication dans l'économie sociale et solidaire, il explique que depuis le changement d'élu, M. CHÉRUBIN a remplacé M. BOLET, il n'a plus de mission identifiée. Il pense qu'il a été écarté car son activité dérangeait à ce niveau là. Sur les reproches qui lui sont fait de ne pas s'impliquer, il rétorque que tout est mis en oeuvre pour les exlure de la vie municipale, il souhaiterait en tant qu'élu être invité dans les formes.

M. LE MAIRE se rejouit de voir que M. AREVALO est déjà parti en campagne municipale. Il l'invite à partir moins fort car il ne va pas tenir tout le long. Il se demande si M. AREVALO habite bien sur Ramonville car à Ramonville les gens font les choses qu'ils soient citoyens de manière individuelle, en petit collectif, en association, etc... Or, M. AREVALO décrit une réalité qui est le contraire de ce qu'est cette ville.

Il revient sur le fond et constate que M. AREVALO ne dit rien, ne propose rien, n'apporte aucun élément au groupe majoritaire. Il est d'accord de recevoir des leçons mais par des gens qui s'investissent un minimum dans leur mandat d'élu, en tant que citoyen. Il salue d'ailleurs le travail de M. HOARAU et M. PERICAUD en tant qu'élus et citoyens qui s'investissent dans des commissions municipales mais aussi extra-municipales.

Mme LETARD explique sur la question des partenaires et notamment le Sicoval, que l'on travaille avec lui chaque fois qu'il ouvre des axes. La commune est adhérente à Soleval, chaque fois qu'il y a un appel à projet la commune est la première à répondre mais le Sicoval ne fait pas de retour d'actions sur le territoire de Ramonville. Elle pense que si l'on arrive pas à obtenir ce que l'on veut c'est que sans doute car Ramonville avance plus vite. Quand elle échange avec des organismes extérieurs, ils disent que l'on est en avance par rapport à d'autres communes. Ramonville est la seule commune sur le Sicoval à avoir un composteur de 600 litres sur la restauration scolaire mais cela demande un entretien, un suivi et une coordination avec les écoles et les cantines, un savoir faire que l'on a pas sur la municipalité et la question se pose de savoir comment on est accompagné, formé et là le Sicoval ne fait pas de retour.

Mme TACHOIRES constate que le concours de testostérone a commencé et elle trouve cela un peu soûlant et décalé aussi. Concernant la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, elle admet qu'il y a aujourd'hui un mouvement participatif et constructif avec les acteurs mais elle affirme que c'est parce qu'ils ont résisté en premier.

Sur Linky, elle réaffirme que cela a été impossible de réserver une salle, elle ne contredit pas le fait que la municipalité ait fait beaucoup notamment en prenant un arrêté municipal mais déplore le fait de freiner les actions dès qu'elles ne sont pas maîtrisées par les services et que cela vient du terrain ou d'un autre groupe politique.

Sur le fond de la mobilisation de la population, c'est un processus complexe qui nécessite la mobilisation de tous les groupes politiques sur ce sujet là. Elle est d'accord avec M. AREVALO sur le fait qu'ils soient ramenés à leur seul rôle de citoyen alors qu'ils sont des élus mais elle n'en tient pas compte et elle est présente sur les manifestations, même sans y avoir été officiellement conviée. Cependant, elle pense que pour mobiliser la population il faudrait un vrai travail collectif et dépasser les frontières des partis politiques car la transition écologique n'est pas un problème mineur. Elle est

pour favoriser toutes les initiatives locales. Sur la stratégie de développement durable, elle ne comprend pas que l'on arrive pas à obtenir de composteur à Maragon-Floralies alors que cela fait 3 ans qu'il y a des gens qui y habitent; elle se demande pourquoi on attend tout ce temps là et se demande ce qui bloque réellement. Elle rappelle que pour le premier composteur de la commune à port sud cela a mis 5 ans avant de se réaliser.

M. LE MAIRE est déçu par l'intervention de Mme TACHOIRES car il trouve qu'il y a en permanence une contradiction dans ces propos. Elle ne peut pas dire à la collectivité qu'elle ne travaille pas avec eux, qu'il n'y a pas de démocratie et en même temps prendre l'exemple du composteur de Maragon Floralies.

Sur Maragon Floralies, la collectivité a indiqué dès le départ dans son projet, en accord avec les citoyens, qu'elle ne définirait pas à l'avance ni les lieux ni les endroits des espaces publics et de ce qu'on souhaitait y faire car elle a engagé une démarche de concertation avec les habitants. C'est pourquoi à la livraison, il n'y avait pas de jeux pour enfants, pas de composteur, etc... La collectivité avec le centre social a fait une démarche de concertation et cela prend du temps. Les discussions continuent encore pour définir l'utilité d'un 3^{ème} espace vert. Il y a selon lui un décalage entre la réalité de ce que fait la majorité sur Ramonville et les propos de Mme TACHOIRES.

Il ne comprend pas car Mme TACHOIRES accuse ,d'une part, la municipalité de ne pas aller assez vite mais ce sont les discussions qui prennent du temps et d'autre part elle accuse de ne pas concerter. Or, ceux sont bien ces concertations qui prennent du temps. Il invite Mme TACHOIRES à regarder point par point les questionnements qu'elle a sur la commune et il assure qu'il lui fera la démonstration que ce qu'elle a en tête n'est pas la réalité.

Il reconnaît que la municipalité communique mal sur les actions mises en œuvre. Il rappelle que cela fait 5 ans que des actions sont engagées sur ces questions là et qu'actuellement la municipalité cherche à les développer : ce n'est donc pas le commencement mais juste la confirmation d'une politique.

C'est pourquoi, pour répondre à M. BROT, les 9 mois qu'il reste avant les élections doivent être utilisés.

Il est déçu lorsque Mme TACHOIRES dit que la majorité ne veut pas travailler avec son groupe car depuis 2014 il n'y a pas eu un seul conseil municipal où il n'a pas proposé publiquement à l'opposition de se joindre à eux sur tous les sujets qui les intéresse. Il le redit : il est prêt à travailler avec eux et les invite à venir quand ils le souhaitent. Il revient sur Linky, il est très étonné car Mme TACHOIRES parle d'une réunion qui n'a pas pu se faire. Or, la mairie avait proposé une autre salle car la salle Eric Thoumelou n'était pas libre. Cependant, il n'avait pas connaissance que cette réunion était organisée par une groupe politique et dans ce cas là, la salle Eric Thoumelou ne fait pas partie des salles proposées aux groupes politiques en dehors du cadre des élections municipales.

M. HOARAU voudrait préciser que le composteur de Port sud n'est pas le premier car le premier est celui de la Cité Rose via le conseil syndical en lien direct avec le Sicoval.

Il indique qu'il s'est inscrit au groupe opérationnel du plan climat au Sicoval et qu'il n'a vu personne d'autre de Ramonville à ces réunions. Il fait remarquer que dans le projet mobilité proposé à l'échelle de la commune, il est proposé d'élaborer un schéma directeur de mobilité, appelé plan de mobilité multimodal à l'échelle de la commune. Or, au niveau du Sicoval, ce type de projet existe déjà (le réseau cyclable d'agglomération et le projet REVE). Il voudrait savoir s'il va y avoir une intéraction entre les 2 projets car si c'est juste au niveau de la commune, il n'en voit vraiment pas l'utilité. Il fait remarquer que n'étant pas au courant et étant seul représentant de Ramonville, il n'a pas pu intervenir à la réunion du groupe opérationnel du plan climat du Sicoval ; il s'est donc contenté d'écouter et trouve cela dommageable.

M. LE MAIRE répond que les 2 projets sont effectivement coordonnés.

Par exemple, dans le plan de mobilité, au niveau de l'intercommunalité, il y a une piste cyclable d'identifiée sur Ramonville. Donc, s'il se contente du plan de déplacement et de mobilité du Sicoval, la commune a rempli ses objectifs intercommunaux mais heureusement que la commune va bien au

delà. Il faut aller plus loin que l'intercommunalité. Mais ce qui est regrettable c'est qu'il n'y ait aucun financement du Sicoval sur les autres pistes cyclables, cela n'empêche cependant pas la commune de les faire. Ce n'est pas dénigré l'intercommunalité que de dire que le Sicoval ne finance pas les autres pistes cyclables ; c'est juste constater la réalité des limites de l'intercommunalité qui répartit les fiancements sur 36 communes et ne peut donc répondre à tous les besoins de financement des projets de Ramonville.

Autre exemple en 2010, Ramonville s'est lancé sur le GNV, le Sicoval y va maintenant, avec un appel à projet porté par la Région il y a un an, pour le développement du bio GNV. Avant de développer le Bio GNV le Sicoval va développer le GNV, il n'y aura pas de bio GNV avant 4, 5 ou 6 ans. A Ramonville, il y a une station depuis 10 ans. Sur de nombreux sujets, la ville n'est pas en retard. La commune a d'ailleurs proposé au Sicoval que leurs véhicules viennent sur Ramonville pour pouvoir se recharger s'ils passaient à la transformation de leur flotte. La ville vient d'appeouver la mise en place d'un contrat sur 100% de bio gaz sur l'ensemble de la collectivité : on sera la seule collectivité du Sicoval.

Mme BLANSTIER a une remarque sur la forme. Elle a entendu un élu se revendiquer de son statut d'élu en expliquant qu'il n'était pas un simple citoyen qui a tenté de réduire des divergences politiques à un concours de testostérone et elle trouve cela indigne ; ce n'est pas l'image qu'elle se fait de la politique. Elle se réjouit qu'il n'y ait pas de ramonvillois en train d'écouter car ce serait un triste spectacle qui leur serait offert.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Mme LETARD, et après en avoir délibéré par 23 Voix POUR, 3 Voix CONTRE (M. AREVALO, M. HOARAU et par procuration M. PERICAUD) et 3 ABSTENTIONS (M. BROT, Mme TACHOIRES et par procuration M. MERELLE):

> APPROUVE le lancement de la nouvelle stratégie de développement durable

2 ADOPTION PAR LA MUNICIPALITÉ D'UNE CHARTE DE LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Mme CIERLAK-SINDOU expose:

«La municipalité de Ramonville s'est engagée depuis de nombreuses années pour la mise en œuvre d'une politique responsable en matière d'écologie et de développement durable. La mise en œuvre d'un agenda 21 depuis 2009 puis son prolongement avec la démarche SPIRAL et le Plan Développement Durable à venir viennent porter une cohérence à l'ensemble des actions entamées par la collectivité en la matière.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens s'est imposée dans le débat public et présente un enjeu majeur en matière de santé publique et environnementale. La collectivité souhaite donc prolonger ses actions et prendre des mesures d'autant plus volontaristes sur ce dossier.

Pour ce faire, elle s'est rapprochée de l'association Réseau Environnement Santé – RES – afin de bénéficier de leur expertise en la matière, en termes d'accompagnement des collectivités et de sensibilisation de la population notamment. Les deux parties ont souhaité souscrire à la signature d'une Charte d'engagement de lutte contre les perturbateurs endocriniens, ici annexée (annexe 1). Cette charte permettra de convenir par la suite de modalités pratiques d'accompagnement à solliciter auprès de notre partenaire RES.

Aussi, et afin de territorialiser la-dite Charte, la municipalité a entamé un travail de fond avec les acteurs associatifs présents sur son territoire et qui ont confirmé leur intérêt pour travailler sur ce

dossier. Plusieurs réunions de travail ont été organisées par la municipalité pour construire cette Charte municipale avec les partenaires associatifs suivants :

- association Ferme de 50;
- association Sens'Actifs;
- association DIRE;
- fond de dotation Médecine et Partage ;
- association Regards.

La Charte issue de ce travail est également annexée à la présente délibération (annexe 2). Elle présente des avancées constructives pour notre collectivité, au regard de la situation actuelle que nous recensons et en vue des évolutions que nous souhaitons pour notre commune. L'information, la sensibilisation et l'accompagnement font partie des premières missions que se donne la collectivité, afin d'aider à l'émergence d'une prise de conscience citoyenne et de faciliter les alternatives à l'existant. La municipalité se propose en prolongement de travailler plus en profondeur la question de la substitution de contenants et contenus porteurs de substances identifiées comme perturbateurs, afin de les limiter et de les éradiquer à terme. Enfin, l'éco-conditionnalité constituera une démarche à renforcer afin de faire éclore une nouvelle stratégie d'achat tout en restant bien évidemment dans le cadre du code des marchés publics et des contraintes imposées aux acteurs publics. »

M. HOARAU applaudit des deux mains cette démarche mais fait remarquer que sa femme travaille sur ces problèmes depuis 10 ans et elle lui a demandé pourquoi Ramonville a attendu 4 ans avant la mise en place de cette charte.

M. LE MAIRE remercie Mme HOARAU pour sa question. Il précise que la charte est la conclusion du sujet qui est travaillé depuis bien plus longtemps. Il explique que la façon de travailler à Ramonville est différente de celle d'autres collectivités. Les autres collectivités ont tendance à signer en premier la charte et à commencer à travailler après. A Ramonville, on travaille sur un sujet et on signe la charte en conclusion presque de celui-ci. Dans cette charte sur les perturbateurs endocriniens, il reste à faire la partie sur la sensibilisation du public. En tant que collectivité, on a fait le constat que nos outils de communication ne permettaient pas d'aller au bout de cette information. La signature de cette charte va donc permettre de lier la commune à des associations pour arriver à travailler cette question de l'information du public par le public. Mais il indique qu'il n'a pas attendu cette signature pour commencer à faire.

Par exemple, sur la restauration, il y a actuellement sur la collectivité 24% de bio et 43% tout confondu bio et circuit court produit de label etc,... Ramonville est quasiment déjà aux objectifs fixés par l'Etat en 2025. Il entend ce que pourrait dire certains : être à 100%. Sauf que pour le faire correctement dans une collectivité comme Ramonville qui produit 1200 repas par jour, il faut passer par des processus plus longs. Il explique que l'on peut faire du bio et être à 100% de bio sur Ramonville demain, il suffit d'acheter du bio un peu partout en Europe et on fait 100% de bio. Il y a des collectivités qui procèdent de cette façon. Il y a une autre façon de l'aborder en se posant notamment la question de savoir comment on travaille le bio, la qualité alimentaire et comment on amène le produit dans l'assiette de l'enfant. Là, assez rapidement se pose la question de la légumerie. Pour monter une légumerie dans une ville comme Ramonville ,avec 1200 repas par jour, il y a besoin de beaucoup de personnel et le travail d'épluchage engendre des troubles musculo squelettiques ; il ne s'agit donc pas de faire venir des légumes mais savoir comment on les prépare. Cette charte permet donc aujourd'hui de concrétiser cette action.

Mme CIERLAK-SINDOU rappelle que ce qui est important c'est de ne pas imposer aux services mais plus de faire accepter pourquoi il y a plus de manipulation, de manutention et donc de faire partager et porter le projets aux agents.

M. AREVALO souhaitait féliciter le travail et remercier Mme CIERLAK-SINDOU.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Mme CIERLAK-SINDOU, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

- > APPROUVE l'adoption de la « Charte d'engagement pour lutter contre les perturbateurs endocriniens » souscrite avec le Réseau Environnement Santé, dans l'objectif de bénéficier d'un suivi et accompagnement de la part de ce partenaire ;
- > APPROUVE l'adoption de la « Charte municipale d'engagement pour lutter contre les perturbateurs endocriniens » souscrite avec les associations locales signataires, dans l'objectif d'une mise en œuvre pratique de ces engagements de façon partenariale et sur le territoire de la commune.
- ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « RALLUMONS L'ÉTOILE » PROJET EN FAVEUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS SUR L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

M. SCHANEN expose:

«Les difficultés de déplacements dans l'agglomération toulousaine sont désormais avérées et tendent à s'aggraver compte tenu de la croissance démographique et de l'augmentation des déplacements induits. 4 millions de déplacements/jour à l'échelle du Plan de Déplacements Urbains de Toulouse, et 500.000 déplacements supplémentaires attendus d'ici 2030. L'enjeu des déplacements est désormais devenu une urgence première à traiter. L'engorgement de notre commune aux abords de l'avenue Latécoère et de la zone du Palays est désormais une difficulté quotidienne que connaissent nos administrés.

Le rail a été jusque-là sous-exploité sur cette même agglomération, alors même que des solutions performantes restent possibles pour activer l'étoile ferroviaire existante autour de Toulouse, au départ de Matabiau, et mettre en place une desserte RER et un cadencement à l'heure dans un premier temps.

L'association Rallumons l'Étoile milite en ce sens avec comme objectifs :

- un cadencement à l'heure ;
- un agrandissement des quais et une amélioration du matériel roulant;
- une simplification et une diamétralisation des lignes ;
- une réalisation par étapes des investissements nécessaires.

Plus précisément, et pour que la ligne Castelnau d'Estrétefonds/Baziège voit le jour en 2021 et permette alors une desserte ferroviaire cadencée et progressive de l'agglomération, deux actions doivent être entreprises :

- la mise en œuvre des aiguillages nécessaires aux deux terminus ;
- Faire tomber le mythe de Matabiau « Terminus ».

Ces solutions, soutenues par l'association «Rallumons l'Étoile» nécessitent :

- d'approfondir la faisabilité technique d'un projet ambitieux pour l'étoile ferroviaire;
- de sensibiliser le plus grand nombre et alimenter le débat public à travers des réunions publiques et de supports pédagogiques ;
- de rassembler les acteurs locaux le plus largement possible autour d'un projet partagé.

La municipalité considère qu'une participation active de la commune à l'association « Rallumons l'Etoile » est aujourd'hui souhaitable pour conforter ce projet dans une complémentarité efficace avec

ceux déjà existants, les Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse – AFNT - la troisième ligne de métro et le prolongement de la ligne B.

En ce sens, elle propose à la commune d'adhérer à cette association dont le projet est défini de façon plus exhaustive en annexe.

Le coût de cette adhésion pour la commune est de 0,35€/habitants, soit 4840,15 euros pour Ramonville (base population INSEE 2015).»

M. AREVALO se réjouit que ce dossier arrive et que la municipalité soutienne Rallumons l'étoile car il est lui même adhérent de l'association à titre personnel.

Il voudrait rappeler des éléments de contexte. Cette idée de remettre en activité le réseau RER a été portée lors du débat public sur la 3ème ligne par un ensemble d'associations. L'idée était d'optimiser les réseaux existants (tramway, rail) avant de faire une 3ème ligne. La majorité toulousaine était centrée sur la 3ème ligne et n'entendait pas ces propositions. La présidence de Tisséo a évacué rapidement cette question là. L'association Rallumons l'étoile s'est donc constituée pour faire la démonstration de la pertinence de cette solution. Elle tente d'une façon très pragmatique de faire la démonstration que c'est possible, c'est pourquoi il faut la soutenir. D'autant plus que derrière cette solution, il y a réellement un espoir d'améliorer significativement la situation dans des délais raisonnables si l'on arrive à réunir l'ensemble des financements. Il regrette que cette idée là n'ait pas été relayée plus fortement politiquement notamment par les organisations politiques de gauche lors du débat public.

Cependant quelque chose l'interpelle. Quand on voit l'itinéraire de la ligne B, l'itinéraire potentiel de la 3ème ligne et celui du RER, si l'on fait les trois il y a une contradiction car on ne pourra pas tout réaliser financièrement. Sur la réalisation de la 3ème ligne et notamment sur la partie Matabiaulabège, il faudra faire un choix car on ne pourra pas réaliser les deux. Il pense qu'au moment où l'enquête publique sur la 3ème ligne va se mettre en œuvre, on devrait effectivement avoir une vraie réflexion globale sur le calendrier de réalisations car à trop vouloir de choses, on risque de rien avoir. Il faudrait donc avoir un vrai débat sur la cohérence de tous ces projets pour multiplier les chances d'avoir au moins quelque chose dans quelques années.

Mme LETARD précise que l'assemblée générale de Rallumons l'étoile sera samedi matin à la Cartoucherie avec des ateliers de travail.

M. LE MAIRE rajoute une information importante. Il y a 8 / 10 communes de l'agglomération à avoir adhérer et Ramonville est la seule commune n'ayant pas de rail sur son territoire à avoir adhérer.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. SCHANEN, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

- ➤ **APPROUVE** le projet porté par l'association «Rallumons l'Étoile» et soutenu par la municipalité ;
- ➤ APPROUVE l'adhésion à cette association dont le coût est fixé à 0,35 €/habitant pour Ramonville.

4 NOTE D'INFORMATION – MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. CARRAL expose les marchés signés entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 mars 2018:

Nature des prestations : Travaux

Numéro	Objet du Marché	Date de signature	Montant HT	Nom et ville de l'attributaire			
2. Mar	2. Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT						
18P020	Travaux d'éclairage du gymnase Léo Lagrange	20/12/2018	31 822,36 €	SPIE Industrie et Tertiaire TOULOUSE			
18P017	Aménagement aire de jeux Parc de Soule	12/02/2019	44 783,00 €	Loisirs Diffusion PAMIER			
3. Marchés dont le montant est compris entre 50 000 € HT et 99 999 € HT							
18P018	Aménagement aire de jeux Ecoquartier du Midi	12/02/2019	50 928,00 €	Loisirs Diffusion PAMIER			

Nature des prestations : Services

Numéro	Objet du Marché	Date de signature	Montant HT	Nom et ville de l'attributaire		
1. Marchés dont le montant est compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT						
19P003	Maintenance des photocopieurs	19/03/2019	3 850,00 €	Bureautique Conseil LABEGE		
2. Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT						
18P021	Assistance et maintenance informatique des écoles	14/12/2018	24 600,00 €	Mismo Informatique LABEGE		

Nature des prestations : Fournitures

Numéro	Objet du Marché	Date de signature	Montant HT	Nom et ville de l'attributaire		
1. Marchés dont le montant est compris entre 1 € HT et 19 999 € HT						
18P022	Fourniture serveurs de production et ré-implantation de secours sur une infrastructure virtualisée	18/12/2018	18 628,00 €	DSMI SC-DAM NANTES		
5. Marchés dont le montant est compris entre 133 000 € HT et 208 999 € HT						
190105	Fourniture Electricité Vague2	18/03/2019	151 550,00 €	Direct Energie PARIS		
190107	Fourniture Electricité Vague2	18/03/2019	197 120,00 €	Direct Energie PARIS		

5 PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « DIRE » ET LES FONDS DE DOTATION « MÉDECINE ET PARTAGE » ET MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN DE PLANTES LOCALES ET MÉDICINALES

M. PASSERIEU expose:

«La présente note a pour objet la mise à disposition d'une partie de parcelle communale pour la création d'un jardin de plantes locales et médicinales.

La parcelle, qui fait l'objet du projet de mise à disposition, est située au niveau du parc du Château de Soule et figure au cadastre de la commune de Ramonville Saint-Agne sous la référence suivante: AD95.

Dans le cadre du plan de développement durable, la ville de Ramonville souhaite développer des jardins partagés et familiaux sur la commune. En effet, l'objectif de la municipalité est de permettre à tous les habitants qui le souhaitent, de pouvoir se retrouver pour jardiner ensemble, développer la place de la nature en ville et nouer des liens sociaux dans un espace de proximité dédié à cet effet.

Chaque projet de « jardin partagé » est accompagné par la ville dans le cadre d'une convention de partenariat (jointe au présent rapport) qui engage la commune de Ramonville Saint-Agne à mettre à disposition des habitants d'un quartier ou d'une association locale, un terrain communal dans le but de favoriser le développement de jardins collectifs. Cette convention prévoit donc les conditions d'utilisations et l'usage par le collectif du terrain mentionné.

Le projet examiné ici est porté par l'association « DIRE » et les fonds de dotation « Médecine et partage ». Le jardin sera implanté sur un espace vert situé en haut du parc du Château de Soule. Quatre espaces seront utilisés sur la parcelle : trois rectangles pour planter des fleurs locales et horticoles pollinifères et un triangle où seront semées des plantes médicinales (plan joint à la convention).

La conception de ce jardin de plantes locales et médicinales permettra de sensibiliser tous types de publics aux bienfaits de nombreuses plantes et de donner à chacun la possibilité d'agir concrètement pour contrer l'effondrement actuel de la biodiversité. Ce jardin, accessible à tous, sera un moyen de favoriser la connaissance de ces plantes et de leurs vertus.»

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. PASSERIEU, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

- > ACTE la mise à disposition d'une parcelle située sur le parc du Château de Soule à l'association DIRE et aux fonds de dotation « Médecine et partage » ;
- ➤ AUTORISE Monsieur le maire, à signer la convention de mise à disposition avec l'association DIRE et les fonds de dotation « Médecine et partage ».

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE PATAUGEOIRE PROVISOIRE

Mme FAIVRE expose:

«La présente note porte sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour qu'il dépose une déclaration préalable en vue d'installer une pataugeoire provisoire à la piscine municipale pour la saison estivale 2019.

En effet, le bassin actuel de la pataugeoire n'est plus conforme aux normes sanitaires et d'accessibilité en vigueur et les canalisations qui l'alimentent se sont effondrées sur elle-même ce qui ne permet plus de l'alimenter en eau tout en respectant les normes applicables au traitement de l'eau. Ainsi, la commune ne peut pas rouvrir le bassin à l'été 2019 et des travaux de réfaction du bassin seront à prévoir avant l'été 2020 dans le cadre d'une seconde tranche du réaménagement de la piscine communale.

Afin de permettre le dépôt de cette déclaration préalable, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à le faire au nom de la commune.

La procédure

Le conseil municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la commune pour l'aménagement d'une pataugeoire provisoire à la piscine municipale durant la saison estivale 2019.»

Le conseil municipal ouï l'exposé de Mme FAIVRE, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la commune pour l'aménagement d'une pataugeoire provisoire à la piscine municipale durant la saison estivale 2019.

7 ORGANISATION DU VOYAGE SENIOR 2019 – ÉTABLISSEMENT DES CONVENTIONS AVEC L'ANCV ET L'ORGANISME CHARGÉ DE L'HÉBERGEMENT

Mme DOSTE expose:

«Le Centre Social Couleurs et Rencontres, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, organise chaque année un voyage destiné aux personnes retraitées de plus de 60 ans, dans le cadre du programme Seniors en Vacances.

Ce programme s'attache à favoriser l'accès aux vacances pour tous et par là même, à permettre à une partie des personnes âgées participantes à ce voyage de bénéficier des aides octroyées par l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV). Il s'agit plus particulièrement de toucher des personnes âgées qui en sont exclues ou éloignées pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap. Ce programme est également accessible aux personnes répondant aux critères d'éligibilité définis dans la convention conclue entre l'ANCV et l'organisme organisateur du voyage.

La destination, toujours en France, varie chaque année alternant mer, océan, montagne ou campagne.

Les participants (adhérents du Centre Social, les résidents de la Résidence Autonomie et toute autre personne ramonvilloise intéressée par le voyage) sont sollicités par le Centre Social - via le programme ou le VAR - pour une première rencontre où ils se prononcent sur leur choix de destination et de date.

Le projet est porté par l'animateur Senior du Centre Social qui est également l'accompagnateur du voyage, avec l'un des personnels du Pôle Action Sociale (à tour de rôle : Résidence Autonomie, CCAS et Centre Social).

Afin de permettre la réalisation de ce projet en 2019, le partenariat avec l'ANCV doit être formalisé par le biais d'une convention conclue avec la ville de Ramonville, ce document étant présenté en annexe.

Ce document a pour objectif de définir les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Seniors en Vacances. Afin de soutenir la réalisation du voyage annuel, l'ANCV attribuera donc à la ville un montant défini (135 euros/pers.) permettant au Centre Social Couleurs et Rencontres de faire bénéficier de l'aide financière à une partie des participants. A titre d'exemple, en 2018, 14 personnes sur les 33 participants au séjour ont bénéficié de l'aide ANCV. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de Mme DOSTE, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

- > ADOPTE la convention de partenariat avec l'ANCV et la convention d'accueil avec l'établissement hôtelier ;
- > AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout autre document découlant de la présente délibération.

8 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE SOCIAL COULEURS ET RENCONTRES ET L'ASSOCIATION REGARDS

Mme DOSTE expose:

«Cette convention est mise en place dans le cadre du partenariat entre l'association Regards et le Centre Sociale d'Animation Couleurs et Rencontres.

Regards est une association (loi 1901) située à Ramonville Saint-Agne qui accueille et soutient toutes les personnes qui s'interrogent sur les relations familiales dans le cadre de la parentalité. Elle répond à ce besoin social par un centre de documentation, un point-écoute et une ludothèque. Elle accueille divers groupes de parole. Elle organise des soirées-débats et un café des parents. L'association souhaite ainsi favoriser la création de liens (entre parents, entre parents et professionnels, entre professionnels), et construire collectivement des savoir-faire et du vivre-ensemble. Elle bénéficie pour cela du soutien de la Ville et de la CAF, au titre du Contrat enfance jeunesse.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des actions collectives développées au centre social d'animation Couleurs et Rencontres, autour de la famille et de la parentalité par le pôle famille, conformément au contrat conclu avec la CAF.

La convention, présentée en annexe, a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l'association Regards et le centre social d'animation Couleurs et Rencontres. Cette collaboration s'articule autour de trois axes :

- le prêt de jouets et jeux, à titre gratuit, appartenant à la ludothèque de l'association Regards à Couleurs et Rencontres ;
- la mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, des locaux du centre social à l'association Regards ;

la réflexion partagée autour du projets communs sur le thème de la parentalité, pouvant se concrétiser par des actions et animations partenariales (exemple : la fête du jeu).»

Le conseil municipal ouï l'exposé de Mme DOSTE, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

- > ADOPTE la convention de partenariat entre le centre social *Couleurs et Rencontres* et l'association *Regards*;
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout autre document découlant de la présente délibération.

9 OCTROI DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ARTO

M. PALEVODY expose:

«Dans le cadre de sa politique de soutien en direction du tissu associatif local, la ville alloue chaque année des subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'enfance, du social, de l'environnement, de la culture ou encore du sport. Ces subventions concourent au soutien du fonctionnement associatif. Elles peuvent également financer des investissements ou permettre la réalisation de projets spécifiques. »

Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'avance sur la subvention 2019 à l'associations ARTO qui en a fait la demande :

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. PALEVODY, et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (M. BROT et par procuration M. MERELLE) :

- > VOTE le versement du solde de la subvention à l'association ARTO, soit 38 000 euros.
- Arto......38 000 €

10 SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

M. ROZENKNOP expose:

«Durant l'année 2018, la commune a engagé un travail de rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social - PCSES - pour la médiathèque Simone de Beauvoir qui a été validé lors du conseil municipal du 20 décembre 2018.

Ce projet présente les axes stratégiques que la commune arrête pour la structuration du projet d'établissement de la médiathèque.

Pour rappel, voici les principales orientations arrêtées par l'équipe municipale:

- Une médiathèque innovante au service des habitants ;
- Une médiathèque responsable pour le générations futures ;
- Une médiathèque solidaire ouverte à tous.

Chacun de ces axes de travail est ensuite décliné en 12 fiches action qui précisent le contenu des actions à mener, les objectifs visés, les résultats attendus, le planning prévisionnel de réalisation, les

coûts et aides attendues.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité que la médiathèque réponde à la demande du public en augmentant les horaires d'ouverture, en harmonisant les heures pour faciliter l'accès au lieu et pouvoir toucher de nouveaux publics, notamment les collégiens et les personnes travaillant sur le territoire de la commune.

Actuellement la médiathèque est ouverte au public sur une amplitude de 20 heures hebdomadaires suivant la grille horaire :

mardi et vendredi : 14h-18h
mercredi : 10h-12h et 14h-18h
samedi : 10h-13h et 14h-17h

Le nombre d'agents est de 8 personnes pour un temps de travail de 7 ETP (équivalent temps plein).

La modification des horaires proposera deux temps d'ouverture le midi et une prolongation en soirée, une simplification de la grille d'horaires d'ouverture, elle permettra de pouvoir toucher un public nouveau indisponible sur les créneaux actuels, elle permettra d'offrir une amplitude d'ouverture à 22h30 hebdomadaires, soit une augmentation de 2 h30 hebdomadaires.

Nouvelle grille horaire mise en place le 02 avril 2019 :

• mardi et vendredi : 15h-18h30

mercredi : 10h-18h30samedi : 10h-17h

A ces temps d'ouverture au public, s'ajoutent les matinées d'accueil des classes, groupes ASEI ou crèches.

L'équipe de la médiathèque reste à 8 personnes. Le temps de travail est augmenté de 8h30 hebdomadaires pour répondre à l'augmentation d'ouverture de 2h30. Ce temps complémentaire sera réparti sur les deux agents à mi-temps dans les modalités actuelles des modifications.

De plus, pour favoriser la facilité de restitution des ouvrages en dehors des heures d'ouverture, l'équipe municipale a souhaité l'installation d'une boîte de retour accessible de l'extérieur.

Le montant de la masse salariale pour l'étude et la mise en place de l'extension des horaires pour la période d'avril à décembre 2019 est de 4 650 €.

Le montant d'installation de la boîte de retour de documents est de 1 580 € HT, le montant de l'édition d'une nouvelle plaquette de communication est de 214,90 € HT.

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2019.

La commune sollicite le soutien financier de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie pour le projet d'extension des horaires d'ouverture par le biais de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques à hauteur de 80 % des dépenses afférentes à cette mesure. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. ROZENKNOP, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> **SOLLICITE** un soutien financier à la DRAC Occitanie à hauteur de 80 % du montant des dépenses soit de 5 156 €.

11 SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – RENOUVELLEMENT PARTIEL DE MOBILIER ET MATÉRIEL

M. ROZENKNOP expose:

«Durant l'année 2018, la commune a engagé un travail de rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social- PCSES- pour la médiathèque Simone de Beauvoir qui a été validé lors du Conseil municipal du 20 décembre 2018.

Ce projet présente les axes stratégiques que la commune arrête pour la structuration du projet d'établissement de la médiathèque.

Pour rappel, voici les principales orientations arrêtées par l'équipe municipale :

- une médiathèque innovante au service des habitants ;
- une médiathèque responsable pour le générations futures ;
- une médiathèque solidaire ouverte à tous.

Chacun de ces axes de travail est ensuite décliné en 12 fiches action qui précisent le contenu des actions à mener, les objectifs visés, les résultats attendus, le planning prévisionnel de réalisation, les coûts et aides attendues.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité que la médiathèque se modernise en un lieu aéré, convivial, accueillant, un lieu d'échange. Il est proposé d'aménager les espaces en ce sens, d'acquérir du mobilier, de mettre en place un espace de détente et coin café, de renouveler partiellement le mobilier des espaces adultes, de mettre en place une banque d'information de déplacer la banque d'accueil et d'inscription.

Le montant total de ce renouvellement de mobilier et de ces acquisitions s'élève à 13 658,96 € HT.

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2019.

La commune sollicite le soutien financier de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie pour le projet de renouvellement partiel de l'équipement par le biais de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques, le taux de participation est compris entre 20 % et 50 % du montant hors taxe. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. ROZENKNOP, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> **SOLLICITE** un soutien financier à la DRAC Occitanie à hauteur de 50 % du montant des dépenses soit de 6 829 €.

12 SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – CRÉATION DE SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS

M. ROZENKNOP expose:

«Durant l'année 2018, la commune a engagé un travail de rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social - PCSES- pour la médiathèque Simone de Beauvoir qui a été validé lors du Conseil municipal du 20 décembre 2018.

Ce projet présente les axes stratégiques que la commune arrête pour la structuration du projet d'établissement de la médiathèque.

Pour rappel, voici les principales orientations arrêtées par l'équipe municipale :

- une médiathèque innovante au service des habitants ;
- une médiathèque responsable pour le générations futures ;
- une médiathèque solidaire ouverte à tous.

Chacun de ces axes de travail est ensuite décliné en 12 fiches action qui précisent le contenu des actions à mener, les objectifs visés, les résultats attendus, le planning prévisionnel de réalisation, les coûts et aides attendues.

De plus, la médiathèque Simone de Beauvoir s'est rapprochée de la médiathèque départementale de la Haute-Garonne pour bénéficier des nouvelles prestations offertes par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la municipalité a signé en juin 2018, une convention de services pour bénéficier de ces prestations et notamment le prêt de documents, de DVD, d'une offre numérique.

Dans ce cadre, la municipalité souhaite que la médiathèque puisse proposer une offre numérique, s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, rendre accessibles les outils numériques et les services aux seniors. Il s'agit également d'intégrer le numérique à la politique documentaire de l'établissement. Dés le mois de septembre 2018, nous avons pu mettre à disposition des adhérents, grâce à la prestation de service de la médiathèque départementale, un portail internet de ressources documentaires, l'accès en ligne à un bouquet d'offre de documentation numérique (films, périodiques, méthode de langue, autoformation, ...).

L'équipe municipale souhaite donc installer des ordinateurs et tablettes, complétés par une table tactile pour personne déficientes visuelles, pour l'accès des publics à ces offres numériques, aménager un espace dédié au pratiques numériques et qui permette la mise en place d'actions de sensibilisation, de formation. Un matériel audio visuel viendra compléter l'ensemble constitué d'un écran TV, d'un vidéo projecteur et l'auditorium d'écoute sera rénové.

Le montant des achats et des travaux pour la mise en place de cet espace numérique s'élève à 8 859,38 € HT.

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2019.

La commune sollicite le soutien financier de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie pour le projet création de services numériques aux usagers par le biais de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques, le taux de participation est compris entre 50 % et 80 % du montant hors taxe. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. ROZENKNOP, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> **SOLLICITE** un soutien financier à la DRAC Occitanie à hauteur de 80 % du montant des dépenses soit de 7 087,50 €.

13 SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – ACQUISITION DE COLLECTIONS SUR TOUS SUPPORTS

M. ROZENKNOP expose:

«Durant l'année 2018, la commune a engagé un travail de rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social — PCSES - pour la médiathèque Simone de Beauvoir qui a été validé lors du Conseil municipal du 20 décembre 2018.

Ce projet présente les axes stratégiques que la commune arrête pour la structuration du projet d'établissement de la médiathèque.

Pour rappel, voici les principales orientations arrêtées par l'équipe municipale :

- une médiathèque innovante au service des habitants ;
- une médiathèque responsable pour le générations futures ;
- une médiathèque solidaire ouverte à tous.

Chacun de ces axes de travail est ensuite décliné en 12 fiches action qui précisent le contenu des actions à mener, les objectifs visés, les résultats attendus, le planning prévisionnel de réalisation, les coûts et aides attendues.

De plus, la médiathèque Simone de Beauvoir s'est rapprochée de la médiathèque départementale de la Haute-Garonne pour bénéficier des nouvelles prestations offertes par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la municipalité a signé en juin 2018, une convention de services pour bénéficier de ces prestations et notamment le prêt de documents, de DVD, d'une offre numérique.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité que la médiathèque réponde à la demande du public d'amplifier, de diversifier les supports, de proposer un fonds DVD. Ce nouveau service est à la disposition du public depuis le mois de septembre 2018 par le biais de la prestation de service de la médiathèque départementale. Avec la mise en place du PCSES, l'équipe municipale s'est engagée à constituer un fonds DVD propre à la médiathèque qui permettra la mise en place d'actions éducatives, de pouvoir avoir une meilleure attractivité auprès d'un public jeune en proposant des fictions.

Le montant d'acquisition pour le constitution du fonds DVD s'élève à 3 293,15 € HT et est inscrit au budget primitif 2019.

La commune sollicite le soutien financier de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie pour le projet d'acquisition de collection sur supports DVD par le biais de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques, le taux de participation est compris entre 20 % et 50 % du montant hors taxe. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. ROZENKNOP, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> **SOLLICITE** un soutien financier à la DRAC Occitanie à hauteur de 50 % du montant des dépenses soit de 1 646 €.

14 PROJET DE PÔLE SPECTACLE VIVANT – DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME PERMETTANT L'INSTALLATION D'UN MODULAIRE À PROXIMITÉ DU CENTRE CULTUREL

M. ROZENKNOP expose:

«Au regard de l'évolution de la population ramonvilloise et des enjeux identifiés en matière d'accès à la culture et aux sports (lutte contre les inégalités, coéducation, apprentissage de la citoyenneté…), la commune de Ramonville a initié une démarche de refondation de l'action culturelle et sportive sur la mandature 2014-2020.

En matière culturelle, la commune a plus particulièrement souhaité :

- Favoriser le renouvellement des modes d'intervention afin de toucher un public plus large ;
- Soutenir les démarches de médiation et d'ouverture culturelle ;
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire, notamment associatifs.

Les nouveaux projets d'établissement de l'EMEAR et de la Médiathèque ont été élaborés sur ces fondements.

Au niveau du Centre culturel, une réflexion a été menée tout au long de l'année 2018 avec l'association ARTO, pour élaborer d'une part, la programmation annuelle de l'établissement, et définir d'autre part, les grands axes d'un nouveau projet pluri-annuel dédié au spectacle vivant.

Pour préparer la phase de déploiement de ce projet, prévue à partir du mois d'octobre 2019, la Ville et ARTO ont réalisé un travail conjoint portant plus spécifiquement sur :

- la rédaction d'un projet de convention de gouvernance. Soumis au Conseil municipal fin juin 2019, ce document précisera les liens, les modalités de coopération ainsi que les engagements réciproques entre la collectivité et l'association partenaire ;
- la définition des modalités de mise en œuvre opérationnelle du projet (aspects juridiques, organisationnels, financiers, techniques, etc.)

Ce travail préparatoire a permis de mettre en lumière la nécessité de regrouper, sur un même site, l'équipe d'ARTO et celle du Centre culturel, l'objectif étant de constituer des binômes par grandes missions (régie technique, gestion administrative, médiation, etc.) au service du projet.

Les espaces de travail actuels du Centre culturel étant trop exigus et leur adaptation devant s'inscrire dans un projet plus large de reconfiguration des locaux, un aménagement temporaire a été étudié, l'idée étant de recourir à un modulaire.

Ce modulaire, d'une surface de 60 m², comportera deux bureaux et une salle de réunion :

- 1 bureau pour l'équipe permanente chargée de la régie ;
- 1 bureau pour le binôme permanent administratif et comptable ;
- 1 salle de réunion pouvant accueillir ponctuellement les équipes de la régie du Festival de rue (2 personnes).

4 personnes travailleront donc de manière permanente dans ce modulaire, les effectifs étant étoffés durant la phase de préparation du Festival de rue.

Implanté à côté des bureaux actuels du Centre Culturel, le modulaire sera installé sur une parcelle communale, cadastrée section AO n° 8, sise Rue du Bac 31520 Ramonville Saint-Agne. Le plan parcellaire et le plan d'implantation sont annexés à la présente délibération. La localisation a été validée avec le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), au regard des prescriptions

liées au Centre culturel attenant, classé établissement recevant du public de type L, de 2^{ème} catégorie. Cette proximité permettra une mutualisation avec les autres locaux existants au sein du Centre culturel.

Pour procéder à l'installation de ce modulaire, qui devra être opérationnel le 1^{er} octobre 2019, la commune devra procéder au dépôt d'un permis de construire et de toutes les demandes administratives nécessaires au projet. Des travaux préparatoires seront réalisés en amont pour permettre l'installation du modulaire, les connexions réseaux et l'aménagement des espaces de travail. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur ROZENKNOP, et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (M. BROT et par procuration M. MERELLE) :

- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme portant sur le modulaire et plus généralement toutes les demandes administratives liées à ce projet ;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

15 CRÉATION DE POSTE — PÔLE ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE

M. LE MAIRE expose :

«Les membres du conseil municipal seront informés que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **M. BROT** demande des précisions sur cette délibération. Il n'a pas tout à fait compris les différents mouvements.
- **M. LE MAIRE** confirme qu'il n'y a pas de création de poste. Dans cette délibération on parle de 3 postes. Le poste du directeur de l'Education qui a été remplacé après mutation par le directeur adjoint de l'Education qui a lui-même était remplacé sur son poste de directeur adjoint de l'Education par une directrice d'ALAE-CLSH. La commune a ouvert le poste vacant lié à ce double basculement qui est le poste de directrice d'ALAE-CLSH.
- **M. BROT** demande si le poste de directeur de l'Education a été supprimé et quand a été faite cette suppression de catégorie A.
- **M.** LE MAIRE répond que le poste de directeur de l'Education doit avoir été supprimé car il s'agissait d'un poste de catégorie A et que la personne transférée a un poste de catégorie B.
 - Compte tenu de la mutation interne de l'agent occupant les fonctions de Coordonnateur au sein du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse et Qualité Alimentaire en date du 01/02/2019.
 - Considérant que les besoins du service nécessitent de remplacer cet agent pour assurer la continuité du service. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B afin

d'assurer les fonctions de Coordonnateur des ALAE et Directeur ALSH au sein du groupe scolaire Angela Davis. »

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. LE MAIRE, et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> CRÉE 1 emploi d'animateur territorial à temps non complet à raison de 29,75 heures.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. LE MAIRE indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 16 mai 2019 est terminé. Il déclare la séance close à vingt deux heure trente..